

L'Adresse—M. Epp (Provencher)

«Des mesures législatives vous seront donc proposées pendant la session en vue notamment de la rendre conforme aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés.»

Je connais mon collègue pour être un membre assidu du Comité des langues officielles et lui et moi avons pris un intérêt particulier dans ce domaine.

Hier, le secrétaire d'État et ministre responsable du Multiculturalisme (M. Crombie) annonçait enfin en discussion avec la presse, si je dois croire les rapports de *La Presse* de Montréal, on dit, en questionnant le ministre:

«C'est plus probable que je travaille très fort là-dessus», a soutenu hier le secrétaire d'État, et il a l'intention de déposer un projet de loi d'ici aux Fêtes.

Je voudrais demander au député, connaissant son implication dans le dossier, sachant très bien que depuis au moins 1969 il a pris un intérêt particulier dans la question des langues officielles, sachant qu'il a participé au Comité, qu'il a un intérêt particulier dans la langue de travail, dans la représentation des anglophones du Québec au niveau de la Fonction publique, sachant également qu'il a aussi démontré son intérêt dans le domaine de la primauté de la loi surtout des statuts, et qu'il faut également insérer dans la loi des dents à l'article 2 pour la rendre exécutoire et non pas déclaratoire, je lui demanderais: Est-ce qu'il a confiance que le gouvernement peut d'ici Noël... est-ce qu'il a été approché lui officiellement pour son «input» dans cette revue, dans cette question importante de la revue de la Loi sur les langues officielles, de l'amendement possible du gouvernement?

M. Allmand: Monsieur le Président, le député sait que dans le dernier discours du Trône, il y avait des promesses semblables et même pendant la campagne électorale de 1984 il y avait aussi ces promesses.

Maintenant, encore on a dans le discours du Trône de cette année des promesses d'introduire un projet de loi... des amendements pour la Loi sur les langues officielles.

Alors, je crois que peut-être nous aurons une loi... un amendement sur ce sujet-là, mais s'il est vraiment acceptable, s'il est vraiment une solution à nos problèmes, c'est une autre chose. Par exemple, nous savons que dans beaucoup d'autres domaines, l'action était toujours courte de ses promesses.

M. le Président: A l'ordre! La période de temps alloué aux questions et aux commentaires et maintenant écoulee.

La parole est à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp).

[Traduction]

L'hon. Jake Epp (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi que de participer au débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. Mais avant, je voudrais vous féliciter de votre élection à ces hautes fonctions.

Des voix: Bravo!

M. Epp (Provencher): Monsieur le Président, vous êtes arrivé à la Chambre la même année qu'un bon nombre d'entre nous. Pendant toutes ces années, nous avons dû faire face aux mêmes problèmes. Nous avons pu constater non seulement votre dévouement envers votre province et votre pays, mais également votre engagement envers certaines questions qui

touchent directement les Canadiens et dont je parlerai aujourd'hui. Je vous adresse mes meilleurs vœux de succès.

De nombreux commentateurs ont laissé entendre que le gouvernement vient seulement de prendre la justice sociale pour thème. En même temps, ils disent que la plupart des engagements pris dans le discours du trône ne font que répéter des promesses antérieures. Ces commentateurs et l'opposition ne peuvent pas jouer sur les deux tableaux. Les faits sont là.

Premièrement, la justice sociale constitue une priorité pour le gouvernement depuis le premier jour. Personne ne se soucie plus que nous du bien-être des Canadiens et de la société canadienne.

Deuxièmement, nous avons pris, il y a deux ans, plusieurs engagements dans le domaine de la politique sociale. Les résultats prouvent bien que nous les avons tenus. J'en ai eu la confirmation en vérifiant le discours du trône précédent.

Troisièmement, la justice sociale n'est pas une chose qui peut être assurée comme un service. C'est une qualité et une caractéristique de notre société qui se développe avec le temps et non pas sur la seule initiative du gouvernement. Les résultats doivent être évalués en fonction du progrès social. Chacune des sessions parlementaires pendant lesquelles nous avons siégé visait à améliorer la justice sociale. La seule différence c'est que notre gouvernement a dû faire face à des contraintes financières sans précédents. Le progrès social qui a été réalisé malgré ces pressions financières témoigne de notre engagement à créer une société meilleure.

Quatrièmement, la justice sociale ne peut être établie isolément. Elle va de pair avec le renouveau économique et la réconciliation nationale. Ces termes ont été accueillis avec un certain cynisme. Que nous baptisons « initiative sociale » ou « mesure économique » l'aide apportée aux agriculteurs ou aux Canadiens de la région de l'Atlantique ou du Québec, est-ce vraiment important? Certaines personnes ont besoin d'aide pour résoudre un problème particulier, des gens qui ont une famille à nourrir, des membres de la communauté. Nous devons les aider dans la mesure où nous pouvons le faire, au nom de la justice, qu'elle soit économique ou sociale.

Je voudrais vous citer brièvement des exemples. Le 24 septembre, Statistiques Canada annonçait qu'en 1985 le revenu moyen des familles canadiennes avait augmenté pour la première fois depuis 1980. Le même rapport nous apprenait également que, pour la première fois depuis 1980, le nombre de Canadiens vivant dans des foyers économiquement faibles avait également diminué. En outre, pour la première fois depuis 1981, le cinquième des familles canadiennes, qui se situaient en bas de l'échelle des revenus, avaient vu augmenter leur part du revenu familial total après l'avoir vu diminuer pendant trois années consécutives.

Bien des gens ont émis des doutes quand le premier ministre (M. Mulroney) a parlé de créer «des emplois, encore des emplois». Il existe un rapport étroit entre le renouveau économique, la création d'emplois et la réduction du nombre de Canadiens vivant en dessous du seuil de la pauvreté. C'est pourquoi je dis que les faits sont là et qu'ils confirment les engagements du premier ministre et la nature des politiques du gouvernement.